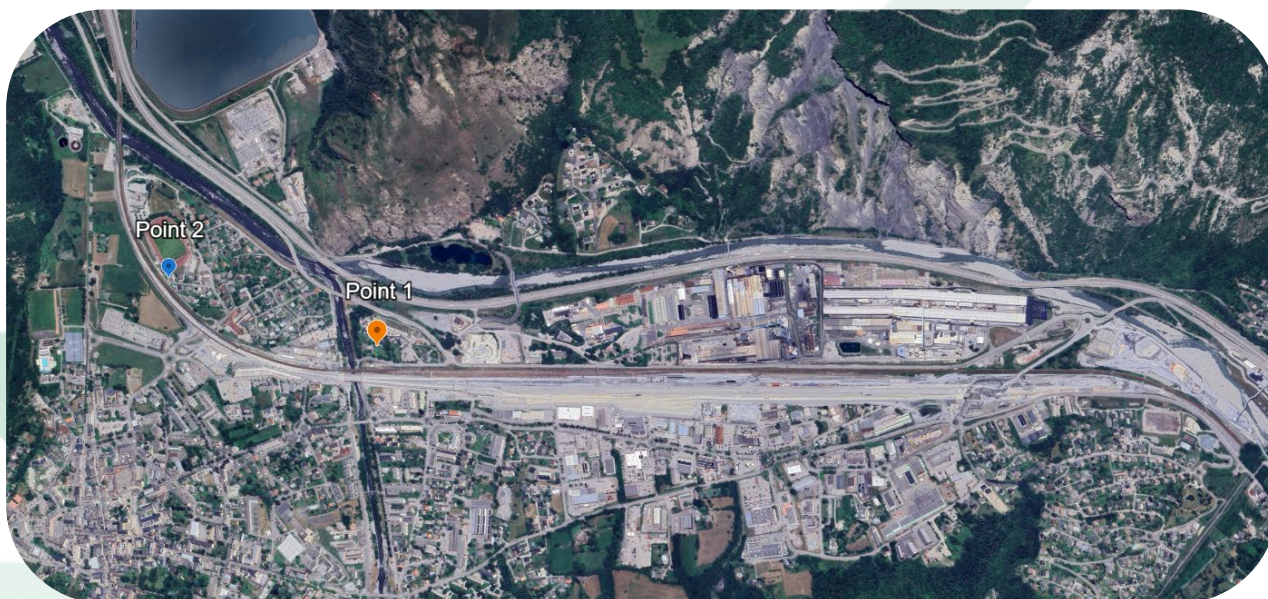


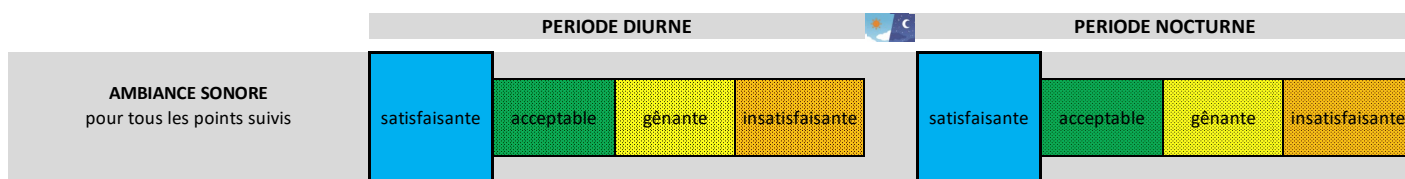
#4^{ème} trimestre 2025

SYNTHESE

Depuis juin 2023, SNCF et le Groupement enregistrent en continu le bruit généré par le chantier SNCF CO9b à l'aide de capteurs installés chez des riverains et analysent les données. A partir de juillet 2025, les capteurs ont été repositionnés afin de suivre l'évolution du chantier (démarrage des travaux d'équipements ferroviaires).



Les données acoustiques recueillies par les dispositifs de surveillance corrélées avec les signalements conduisent à évaluer des situations sonores **satisfaisantes** autour des zones de chantier. Les niveaux sonores restent **conformes**.



0

Signalements liés à
l'acoustique sur ce secteur.



Autres ressources

[Lexique de définitions et légendes](#)
[TELT Lyon Turin – Pour les riverains](#)



#4^{ème} trimestre 2025

PLUS DANS LE DETAIL...

Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes, pour l'ensemble des mesures autour du CO9b.

Période diurne (07h00-22h00)

point	Octobre		Novembre		Décembre		4 ^{ème} Trimestre 2025
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	% de jours sans dépassement lié au chantier
CO9b SJM 1	0	0	0	0	0	0	100%
CO9b SJM 2	0	0	0	0	0	0	100%

Période Nocturne (22h00-07h00)

point	Octobre		Novembre		Décembre		4 ^{ème} Trimestre 2025
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	% de jours sans dépassement lié au chantier
CO9b SJM 1	NC	NC	NC	NC	NC	NC	100%
CO9b SJM 2	NC	NC	NC	NC	NC	NC	100%

X = pas de données (sonomètre non installé). NC = non concerné (pas d'activités nocturne).

Nota : Sur le chantier CO9b, la réglementation ICPE n'est pas applicable (**absence d'installation ICPE**).

Règlementation applicable : **Arrêté des bruits de voisinage** dans le département de la Savoie du 9 janvier 1997 : 6 dB(A) en période diurne et 4 dB(A) en période nocturne (5+1 et 3+1 de terme correctif pour une durée cumulée inférieure à 8h) avec une marge d'incertitude liée à la complexité des ondes sonores de + 3 dB(A)

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Absence de dépassement lié aux travaux.

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Au cours de ce 4^{ème} trimestre, aucun signalement de riverains n'a été répertorié.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98

